



DE VIVE VOIX 7.07 Février 2020

Question privilège

13 février 2020

Conseil Central des Laurentides

Contexte

Depuis quelques années, nous sommes, dans les collèges, aux prises avec des révisions de programmes qui se font à vitesse grand V. En effet, suite à une recommandation du **Vérificateur général du Québec** qui dénonçait la lenteur des travaux dans les révisions de programmes, le ministère a décidé, de son propre chef d'imposer une balise de **18 mois** pour faire des révisions. Cette nouvelle balise temporelle **efficace** nous amène à penser que les nouvelles révisions se font au détriment de la **rigueur des travaux**, de la **consultation des professeurEs** et de la **transparence du processus**.

Ainsi, si en 2018, nous étions aux prises avec la révision de science nature où la FNEEQ a mené une forte bataille pour maintenir un DEC qualifiant, en 2019, la révision en Sciences humaines a retenu notre attention afin de nous assurer que cette révision se fasse correctement. Pendant que nous avons les yeux rivés sur ces révisions de programmes préuniversitaires, ce sont les révisions des programmes techniques de *Comptabilité et gestion*, *Gestion de commerces* et de *Bureautique* qui nous ont secoués. En effet, après un premier tour de roue, c'est l'abolition pure et simple de ces trois programmes dans leur forme actuelle qui fut proposée.

Historique et analyse

Le 19 février 2019, le ministère dépose un état de la situation au Conseil National des Programmes d'Études Professionnelles (CNPEPT) pour les 3 programmes. Cet état de la situation propose **l'abolition des 3 programmes pour les fusionner en 1 seul**. Sur quoi est basé cet état de la situation? Sur une **analyse de la profession**. Analyse de la profession qui statue que Technique de comptabilité et gestion, Technique de Gestion de commerce et de technique de Bureautique ne sont plus pertinentes dans leur forme actuelle.

Pour faire une histoire courte, on argue que les étudiantEs en *Gestion de commerces* représentent déjà des gens en emploi qui n'auraient besoin que d'une AEC à la Formation continue (donc sans la formation générale) pour accroître leurs compétences, que les

étudiantEs en *Comptabilité et gestion* utilisent le DEC technique comme un pré-universitaire en poursuivant leur formation initiale à l'Université (où est le problème?) et que les ÉtudiantEs en **Bureautique** (81% des postes et des charges étaient occupées par des femmes selon les chiffres de la FNEEQ 2017-2018) pourraient atteindre grosso modo les mêmes compétences dans un DEP au secondaire.

Pas besoin d'être le crayon le plus aiguisé de la boîte pour y constater une tendance à écrémer ce qui fait la différence collégiale. Ou bien, on délègue à l'Université, ou bien au secondaire.

De plus, si nous pouvons admettre que le programme de *Bureautique* a besoin d'une réactualisation de ses compétences « sur papier », il faudrait être bien naïfs pour penser que les savoirs dans les classes sont collés aux devis d'il y a 15 ans. Oui les profs s'actualisent. Oui, ils-elles travaillent auprès des entreprises lors des stages en emplois. Oui, ils-elles savent mieux que quiconque les savoirs à transmettre. Pourtant, dans les révisions des programmes techniques, les professeurs ne sont pas consultés en amont, mais seulement en fin de parcours, seulement lors de l'applicabilité.

Non-pertinence de la technique de Bureautique? Étrange puisque selon une étude, «la profession de secrétaire de direction, à laquelle le programme de *Bureautique* donne accès, occupait en 2018 la troisième position des professions les plus prometteuses en 2018»¹.

Une analyse de la profession?

L'échantillon utilisé pour statuer des compétences à enseigner dans une « mouture future de techniques de l'administration » fut teinté éhontément par la réalité des organismes publics. On semble avoir volontairement omis de consulter les entreprises en comptabilité, de gestion de commerce et des entreprises publicitaires². Dans les Laurentides, est-ce bien représentatif alors que nos diplômés travaillent surtout dans les PME?

Mobilisation

Nous avons été nombreux et nombreuses à réagir, tant et si bien que des résolutions ont été adoptées auprès des Commissions des études et dans certains collèges, ces résolutions ont même été adoptées au Conseil d'administration (Outaouais, résolution adoptée cette semaine à l'unanimité !!!)

À Lionel-Groulx, à la CÉ du 17 octobre 2019, nous demandions :

¹ <http://.lecegep.com/fr/blogue/votre-avenir/le-top-3-des-professions-les-plus-prometteuses-au-collégial>.

² « Une révision bâclée pour les programmes techniques des cégeps », communiqué de la FNEEQ, octobre 2019.

- Un moratoire sur la fermeture de ces programmes;
- Une étude sérieuse et transparente de la révision de ces programmes qui convoque tous les milieux de travail concernés et le personnel enseignant dans une large mesure;
- La mise sur pied s'un processus transparent de consultation entre le ministère et les enseignants lors de la révision des programmes.

En réseau

- **Une pétition** de 5000 noms a été déposée lors de la rencontre du CNPEPT du **25 octobre** dernier.
- **Une manifestation** s'est déroulée en marge du CNPEPT du **12 décembre**.
- **Une rencontre nationale** se déroulera dans la **semaine du 16 mars pour dégager des pistes d'action communes**
- **Une manifestation nationale** se fera en marge du prochain CNPEPT lors du **31 mars prochain**.

Ensemble, nous demandons une véritable révision de ces programmes en y mettant le temps, la rigueur, la transparence et l'expertise enseignante au cœur des recommandations!